Thème 4:

Quel syndicalisme, quelle Fsu pour demain?

I. Bilan depuis Perpignan

1.a.

Alors que le mouvement syndical français réussissait depuis 10 ans à stabiliser son influence, les difficultés rencontrées pendant le mouvement sur les retraites de 2003 ont suscité de nouvelles interrogations chez les salariés, y compris chez les personnels de l'Éducation, en dépit des quelques concessions obtenues sur la décentralisation.

C'est ainsi que le mouvement syndical même s'il a participé à la constitution du rapport de forces favorable créé par les échecs du gouvernement en 2004 (élections régionales et cantonales) puis en 2005 (référendum sur le Tce), n'a pas pu avancer sur ses revendications alors même que ces échecs gouvernementaux sanctionnaient d'abord sa politique économique et sociale. Forts de leur volonté de passer coûte que coûte, les gouvernements issus de ces élections (Raffarin II et Villepin) ont à chaque fois, en s'appuyant sur leur majorité parlementaire, considérablement renforcé le caractère libéral de leur politique (réforme de la protection sociale en 2004, flexibilisation du marché du travail en 2005).

Dans un tel contexte, le succès obtenu sur le Cpe a confirmé que le syndicalisme reste une force de mobilisation. Il a été capable, les organisations d'étudiants et de lycéens donnant une impulsion décisive (blocages des facs notamment), de mettre en œuvre une forme originale d'unité syndicale (intersyndicale des 12), d'apporter sa contribution à l'expression d'une forte solidarité entre générations, en donnant notamment toute sa portée à la lutte contre le Cpe, de rallier progressivement l'opinion publique au mouvement, de le structurer en organisant des manifestations de plus en plus massives et, au bout du compte, de renouer avec l'efficacité en jouant un rôle décisif dans la victoire contre le gouvernement.

Même si les 5 confédérations « représentatives » ont tenu à prendre leurs propres initiatives au cours du mouvement, même si l'unité à 12, constituée à l'occasion de la lutte anti-Cpe, a été rompue dès le soir de la victoire, un tel mouvement devrait peser sur l'avenir du syndicalisme français. Les évolutions sensibles notées à l'occasion de la discussion sur la reconnaissance de la représentativité (rapport Hadas-Lebel) pourraient en être un premier signe.

De leur côté les personnels de l'éducation et la Fsu n'ont pas tenu les premiers rangs du mouvement anti-Cpe comme ils avaient pu le faire en 1995 et en 2003.

L'ensemble de cette période a confirmé que la Fsu restait systématiquement ignorée par les 5 et même par des regroupements d'organisations (Cgt, Cfdt, Unsa) qui se revendiquent de la Ces pour prendre des initiatives communes, comme par exemple sur les élèves sans papiers.

1.b.

Au plan de la fonction publique, les difficultés rencontrées dans l'intersyndicale n'ont pas permis que soient réalisées les conditions d'un mouvement durable dans la Fonction publique, notamment sur les salaires et l'emploi. Si les grève de janvier et

mars 2005 ont été un premier signe de la remobilisation des salariés, dont le gouvernement a du tenir compte à quelques semaines du référendum, l'accord signé in extremis par la Cfdt, l'Unsa et la Cftc a considérablement limité la portée de la grève unitaire de janvier 2006 qui est restée sans suite. En dépit des efforts qu'elle a déployés et de sa première place dans la fonction publique de l'État, la Fsu n'est pas en mesure, à elle seule, de donner l'impulsion nécessaire à la mobilisation des fonctionnaires, même si à plusieurs reprises les décisions prises au niveau de l'Éducation nationale ont contribué à ce que se prennent des décisions dans la fonction publique.

Un premier bilan de la décision de Perpignan d'élargissement de la Fsu à l'ensemble des fonctions publiques peut maintenant être tiré : la Fsu a, pour l'instant, limité son action à accueillir les syndicats qui lui en faisaient la demande. Si l'élargissement reste pour l'instant circonscrit à quelques syndicats, ceux-ci ont déjà largement contribué à donner une dimension plus générale à la réflexion et aux préoccupations de la fédération.

Au plan de l'éducation, les difficultés de mobilisation après l'échec de 2003, les divergences de fond sur des questions essentielles (rapport Thélot et loi Fillon), les réticences de certains des partenaires de l'intersyndicale de l'éducation à envisager des actions de haut niveau ont réduit, pour l'essentiel, le champ de l'intervention de l'intersyndicale aux questions budgétaires (opération carton rouge de l'automne 2004, grève de janvier 2005). Les différences de situation et d'appréciation de la mobilisation n'ont pas permis qu'en dépit d'analyses très convergentes sur tous les grands sujets (loi Fillon, apprentissage junior, éducation prioritaire, suppression de moyens budgétaires), la Fsu décide de prendre ses propres responsabilités, au-delà des initiatives prises par ses syndicats nationaux.

1.c.

Dans cette période la question de la relation du syndicalisme au politique s'est posée avec acuité, suscitant des débats qui ont touché l'ensemble des organisations syndicales: propension des salariés à l'attentisme préélectoral pesant contre le développement du mouvement social et en même temps incapacité du syndicalisme à s'appuyer sur les revers du gouvernement, questionnement sur la nature du positionnement syndical par rapport au Tce et au référendum, question de l'adhésion de l'organisation syndicale ou de ses responsables à des regroupements à objectifs politiques (« collectifs pour le non » puis « du 29 mai »)

1.d.

Quel bilan de nos pratiques syndicales depuis Perpignan?

La Fsu a été partie prenante de nombreuses luttes et initiatives au cours de ces trois dernières années : loi Fillon, salaires, lois de prévention de la délinquance, Tce, Cpe, Ceseda. Ceci se traduit par une grande diversité de nos pratiques syndicales selon les départements, la nature des initiatives et des configurations unitaires. La Fsu construit ses mandats par le débat démocratique interne (congrès, Cdfd et Cdfn) mais aussi par la consultation des personnels. Au delà du lien que chaque syndicat national entretient avec la profession, comment mettons-nous en oeuvre l'information de nos professions ? Quel bilan de ces pratiques fédérales au plan départemental : réunions ou heures d'information syndicale, sites et listes de diffusion, consultation des syndiqués, des personnels ? Et au plan national : publications, émissions et sites ... Nous avons entamé avec les forces syndicales et les usagers la réflexion et l'action pour le service

public (opération carton rouge, collectif de défense des service publics, états généraux). Quels relais départementaux à ces initiatives ?

La Fsu s'appuie sur l'aspiration croissante des salariés à prendre en charge leurs luttes afin de permettre au plus grand nombre possible de collègues de s'informer, de débattre et d'agir selon des décisions prises collectivement et démocratiquement. Lors des luttes contre la Loi Fillon ou contre le Cpe, des modes de communication nouveaux ont joué un rôle significatif : sites et listes de diffusion. Qu'est ce que cela change à nos pratiques syndicales ?

Ces mobilisations ont aussi été structurées diversement par les organisations syndicales, des intersyndicales et des assemblées générales ou des coordinations. La fédération et de ses syndicats s'impliquent dans ces structures pour contribuer à les rendre efficaces, représentatives et sans exclusives. En retour, cela donne toute son importance au débat fédéral dans les différentes instances de la Fsu.

La participation de la Fsu dans des collectifs, associations et réseaux de lutte pour les droits sociaux est un aspect de notre identité mais avec des implications concrètes très variables. Au delà des problèmes de disponibilité, de complexité des questions ou de sensibilité de nos collègues, la Fsu en participant à ces combats construit un lien entre l'intérêt général et la défense des professions qu'elle syndique. Ces luttes nous concernent professionnellement et comme citoyen Elles développent parfois des pratiques de désobéissance civile auxquelles la Fsu peut apporter son soutien. Comment avons-nous repris en charge ces pratiques du mouvement social dans notre activité fédérale ?

II. Quel outil syndical au service de nos revendications?

2.a.

Les questions de l'action et de l'unité ont toujours été au coeur du projet syndical de la Fsu pour développer et faire aboutir ses revendications. Ces questions ont toujours été portées avec le souci permanent d'obtenir le soutien des parents, de l'opinion publique, de les conquérir et de les associer à nos luttes.

Dans un contexte de remise en cause de nombreux acquis sociaux, la question des meilleurs rapports de forces à construire pour s'y opposer est décisive. La mobilisation des personnels et l'unité syndicale sont des instruments incontournables. C'est aussi en ce sens que, dans les luttes, en s'appuyant sur elles, la Fsu favorise l'unité et l'organisation des personnels afin qu'ils donnent leur avis sur l'action notamment au sein d'assemblées générales, de coordinations représentatives.

La Fsu met en avant la nécessité de construire à tous les niveaux des actions et des cadres unitaires intersyndicaux parce que le mouvement syndical français est fortement divisé et que ces divisions, dont la nature n'est pas perçue clairement par les salariés, constituent souvent un obstacle à leur mobilisation.

Cette proposition d'unité s'appuie sur deux choses :

- La recherche de ce qui est le plus efficace pour peser et chercher à gagner en aidant à la mobilisation des personnels.
- tout ce qui peut faire l'accord du plus grand nombre d'organisations syndicales quant à l'objectif revendicatif et les moyens d'action à mettre en œuvre.

Il ne s'agit ni d'en rabattre sur la hauteur des revendications, ni de limiter leur nombre mais, en s'appuyant sur la capacité d'action des personnels, de déterminer ce qui, dans un contexte social particulier, peut enclencher une dynamique de mobilisation et de rapport de forces permettant d'obtenir gain de cause.

L'unité ne fait pour autant disparaître ni la diversité, ni les désaccords possibles entre syndicats. Sans être un préalable, elle est un choix pour la mobilisation et le résultat de celle-ci. Elle ne signifie pas pour la Fsu la perte de son identité revendicative qu'elle continue à porter devant les personnels. La meilleure façon de traiter les désaccords existants est de faire appel à l'avis et l'intervention des personnels à chaque fois que nécessaire pour « enrichir » la plate-forme revendicative ou pour poursuivre l'action, notamment lorsqu'elle démarre sur une base unitaire minimale.

Il est possible de travailler sur la base de cadres unitaires « partiels » (c'est à dire sans la présence de tous les syndicats) dans la mesure où certains de ceux-ci ne se situeraient pas, à un moment donné, sur une logique d'action commune. Ces premiers éléments d'unité peuvent jouer favorablement pour l'élargir ensuite.

En cas d'impossibilité de logique unitaire, la Fsu peut être amenée à faire le choix d'en appeler seule à l'action et de s'appuyer sur la seule mobilisation des personnels pour construire le rapport de forces. Elle cherchera à chaque fois à recréer sur ces bases les conditions de l'unité syndicale.

Pour qu'elle ait sa pleine efficacité, l'unité syndicale ne saurait souffrir d'exclusives (que ce soit pour la Fsu, Solidaires ou d'autres). Le cadre national ayant porté la mobilisation sur le Cpe est de ce point de vue une référence qu'il faut faire vivre à tous les niveaux.

La Fsu cherche à promouvoir une démarche unitaire dans l'ensemble des secteurs professionnels où elle intervient.

Dans l'éducation, la Fsu a contribué à l'émergence d'un cadre unitaire durable. Toutefois, celui-ci est traversé de désaccords renvoyant à des questions de fond qui empêchent trop souvent l'enclenchement d'une dynamique unitaire, laissant la Fsu seule avec ses responsabilités de première force syndicale. Il faut trouver les moyens de dépasser cette situation afin de faire jouer au cadre unitaire son rôle pour la mobilisation des personnels. Leur sollicitation peut être un moyen de déblocage.

Sur le champ fonction publique, la Fsu a œuvré à la création d'une intersyndicale. Celle-ci a du mal à peser véritablement sur les enjeux traversant les fonctions publiques. Les unions de fonctionnaires des confédérations ont une marge de manoeuvre étroite entre leurs directions confédérales, souvent réservées sur les actions spécifiques des fonctionnaires et leurs fédérations sectorielles qui se tournent vers des actions unitaires à leur niveau. Les problématiques parfois différentes d'une fonction publique à l'autre ne simplifient pas les choses. Encore trop cantonnée par ses partenaires sur le champ de l'éducation, la Fsu doit assumer son rôle de première fédération de la fonction publique d'État ainsi que sa volonté d'intervenir dans les autres fonctions publiques en proposant des initiatives d'actions unitaires sur le pouvoir d'achat, l'emploi public, les pensions... à l'ensemble des fédérations de fonctionnaires de façon à donner un caractère plus dynamique au syndicalisme des Fonctions Publiques, par delà ses différents secteurs. Là aussi, des dynamiques unitaires « partielles » peuvent être mises en oeuvre en cas d'impossibilité à construire l'unité la plus large (cf. les difficultés souvent rencontrées avec l'Uffa Cfdt).

Si la Fsu est reconnue sur le secteur de l'éducation, de la fonction publique, il n'en va pas de même sur le terrain interprofessionnel, du moins au plan national (car les situations peuvent être très différentes dans les départements). Écartée des grands dossiers sociaux à caractère interprofessionnel par les pouvoirs publics, elle voit sa représentativité niée aussi par les confédérations «représentatives». Elle a pourtant vocation à intervenir directement sur des dossiers sociaux autre qu'éducation et fonction publique qui touchent les salariés qu'elle syndique (protection sociale, emploi...). Elle est amenée à s'exprimer dans toute une série d'instances sur les mêmes questions que les confédérations. Ainsi, elle est amenée à remettre en cause sa situation d' « autonomie » héritée de la fin des années 40 pour se donner une surface d'intervention à caractère plus interprofessionnel, tant au plan de la réflexion que de l'action.

Dans un cadre âprement défendu par les confédérations «représentatives», comment la Fsu peut-elle peser sur ce terrain ? Le congrès de Perpignan (2004), tout en affirmant préserver son identité, appuyée sur ses syndicats nationaux comme sur la fédération elle-même, ses valeurs et ses pratiques syndicales, s'était prononcé contre un statu quo voulant cantonner la Fsu sur l'éducation, voire la fonction publique d'État. En nous appuyant sur un bilan de notre pratique depuis 2004, nous devons examiner les avancées souhaitables et possibles.

Outre l'élargissement de la Fsu aux 3 fonctions publiques, il avait décidé de propositions de partenariats permanents avec d'autres syndicats, en se situant toujours dans une perspective de renouveau, de rassemblement et d'unification du syndicalisme.

Cette proposition de partenariat n'a pas rencontré beaucoup d'écho auprès des confédérations. La Fsu doit-elle poursuivre dans cette voie ?

Alors que, dans les départements, elle est intégrée quasi systématiquement maintenant dans les intersyndicales interprofessionnelles qui existent et y a conquis une certaine légitimité par ses capacités de mobilisation dans les luttes récentes, comment faire pour peser au plan national tant vis-à-vis des pouvoirs publics que des confédérations ? Comment, au-delà de sa capacité à mobiliser quand cela est nécessaire ses personnels sur les questions interprofessionnelles, tout en poursuivant ses propositions unitaires sans exclusives, construire et imposer un rapport de forces pour obtenir sa reconnaissance pleine et entière ? Peut-elle s'appuyer sur une ou plusieurs confédérations pour cela ? Doit-elle avoir une démarche spécifique vis-à-vis des syndicats non confédérés ? Est-il possible d'envisager un rapprochement avec certaines de ces organisations ? Si oui, à quelle hauteur (démarche d'interpellation, cadre ponctuel, union plus structurée....) ? La confédéralisation de la Fsu est-elle aujourd'hui envisageable ?

2.b.

Comment poursuivre la mise en œuvre du mandat de Perpignan « d'élargissement de la Fsu à l'ensemble des secteurs des fonctions publiques » ?

Depuis Perpignan, la Fsu a accueilli les syndicats qui souhaitaient s'affilier, à l'exception de deux syndicats de l'enseignement privé ; elle a ainsi élargi son champ d'intervention à ou dans certains secteurs (fonction publique territoriale, ministères de l'agriculture, de l'écologie et du développement durable, des transports et de l'équipement, de l'intérieur). Le bilan en est contrasté : certains syndicats sont déjà

très représentatifs, d'autres se construisent et certains préparent dans leur secteur d'importantes échéances électorales.

La priorité de la Fsu, de ses syndicats nationaux et sections départementales n'est-elle pas de contribuer au développement de l'audience de ces nouveaux syndicats ? à une meilleure assise dans la Fpt ? Quelle aide la Fsu peut-elle apporter aux syndicats qui ont décidé d'élargir leur champ de syndicalisation ?

Le congrès devra analyser les résultats des élections aux Ctp des conseils régionaux et en tirer tous les enseignements. La Fsu ne doit-elle pas réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour stimuler le travail et la réflexion entre les syndicats qui regroupent aujourd'hui des agents de la fonction publique territoriale, afin de construire une expression plus fédérale, notamment dans le cadre de la préparation des échéances décisives de renouvellement des Cap et Ctp dans ce secteur ? La Fsu et ses syndicats veilleront à présenter des listes dans toutes les élections où est en jeu l'intérêt des personnels qu'ils rassemblent.

L'adhésion de nouveaux syndicats pose des questions nouvelles. Ceux-ci attendent généralement des « services » particuliers de la fédération. Essayons de les cerner précisément et de voir le type de réponse(s) à apporter. L'arrivée de nouveaux syndicats à faible effectif peut conduire, dans le cadre des règles actuelles de composition des différentes instances fédérales, à déséquilibrer les instances et à trop s'éloigner d'une représentation équilibrée des différents syndicats, voire à des instances pléthoriques. Le congrès ne devrait-il pas proposer de poursuivre dans la perspective du 6^e congrès de 2010 la réflexion sur la composition des instances ? Ne faut-il pas aussi examiner si des regroupements de syndicats membres de la fédération sont possibles ?

En même temps, des agents regroupés ou non dans des syndicats locaux demandent leur affiliation à la Fsu. C'est aujourd'hui le cas du Sdt à la pairie générale du trésor. Une autre situation existe au ministère des affaires étrangères : la Fsu a obtenu un siège au Ctpm mais ne dispose d'aucune structure d'accueil pour les personnels qui se reconnaissent dans les orientations de la Fsu ? Dans ces conditions, ne faut-il pas réfléchir à une concrétisation de l'article 8 des statuts fédéraux permettant à la Fsu de prendre l'initiative de constituer un / des syndicats d'accueil ?

2.c.

Représentativité – Négociation – Droits syndicaux

La démocratie sociale ainsi que le dispositif de négociation collective sont mal en point. Les discriminations et interdictions de se présenter au suffrage des salariés se multiplient et concernent des syndicats de la Fsu dans divers secteurs de la fonction publique. La crise est d'autant plus aiguë que le paysage syndical réel est aujourd'hui fort différent du « légal », fixé il y a 40 ans qui accordait une présomption irréfragable de représentativité à 5 organisations syndicales.

Cette reconnaissance institutionnelle n'a-t-elle pas été, avec le temps, facteur de division et d'émiettement syndical plutôt que d'unité et de forte légitimité syndicale ? Cette réforme des règles de représentativité réclamée depuis des années par diverses organisations, mais jamais engagée, est devenue une urgence, comme le souligne un rapport récent remis au 1^{er} Ministre.

Une amélioration véritable des relations sociales implique à la fois une réforme du système de reconnaissance de la représentativité et une volonté réelle des pouvoirs publics de négocier.

Rendre la parole aux salariés, leur permettre d'exprimer réellement leur choix entre divers syndicats, sans tri préalable de l'administration ou de l'employeur, c'est redonner force et légitimité au syndicalisme. N'est-ce pas le passage obligé pour qu'il soit le représentant des intérêts des salariés, le porteur de leurs aspirations et revendications?

C'est pourquoi, la Fsu se prononce pour une réforme complète des règles de représentativité, faisant reposer celle-ci sur un vote libre des salariés en faveur de l'organisation syndicale de leur choix. Régulièrement mesurée, cette représentativité servira aussi de référence pour la composition, sans minoration, des diverses instances consultatives. Cela n'est possible que si sont levés tous les obstacles à la liberté de candidature syndicale dans les élections professionnelles, ce qui suppose notamment l'abrogation du monopole de candidature des seules organisations syndicales dites représentatives (de la loi Perben de 1996 pour la fonction publique).

La Fsu se prononce également pour le développement de négociations régulières dans tous les secteurs de la fonction publique, dans le respect de la conception française d'une fonction publique qui place le fonctionnaire dans une situation statutaire et réglementaire, définissant les droits et obligations collectifs.

La Fsu considère que toute négociation doit être ouverte à toutes les organisations syndicales représentatives de salariés sans exclusive, dans le respect de l'audience acquise dans les élections. Pour être validé, un accord doit être majoritaire, c'est-à-dire recueillir l'assentiment de syndicats représentant la majorité des salariés.

Financement public des organisations syndicales.

La Fsu est attachée à un syndicalisme d'adhérents dont les ressources proviennent des cotisations syndicales. Elle est favorable à toute mesure susceptible de favoriser la syndicalisation; l'instauration d'un crédit d'impôt constituerait une mesure incitative et plus équitable que l'actuelle réduction d'impôt. En même temps, une réelle prise en compte de l'avis des salariés et de leurs organisations favoriserait l'élargissement de l'audience syndicale. La mise en place d'aides publiques aux syndicats doit reposer sur des critères transparents, et en premier lieu sur la représentativité.

Droits syndicaux.

La Fsu se prononce pour l'amélioration et l'élargissement des droits syndicaux. Elle dénonce les campagnes qui visent à remettre en cause les droits syndicaux (coûts, droits des usagers, etc.). L'évolution des situations (technologies, effectifs, etc.) rend nécessaire un bilan de l'application dans les différents secteurs de la fonction publique des textes élaborés dans les années 80 et leur actualisation.

Le droit de grève est de plus en plus fréquemment remis en cause et les tentatives de le restreindre se multiplient soit par le biais d'une loi soit par la pénalisation abusive de ceux qui doivent y recourir. La Fsu exige l'abrogation de ces textes; elle s'opposera à toute tentative de restriction du droit de grève.

C'est sur ces bases que la Fsu développe ses interventions et son action pour le développement de la démocratie sociale et des libertés syndicales et qu'elle participe par exemple à l'Observatoire de la démocratie sociale et des libertés syndicales.

2.d.

Le syndicalisme est fortement questionné par de multiples phénomènes qui doivent le conduire à réexaminer ses modes de fonctionnement : Pour l'immédiat nous retiendrons trois axes :

- la crise de l'efficacité syndicale qui entame régulièrement la confiance des personnels en ses capacités à leur être utile; cette vision « externe » du syndicat doit nous conduire à mieux associer les personnels aux exigences de la vie syndicale;
- les rapports plus ponctuels, plus critiques qu'entretiennent les personnels, notamment les jeunes, à l'égard des organisations syndicales ; il faut fortifier leur intérêt pour celles-ci ;
- le mouvement important de départs à la retraite qui, parfois, fragilise les directions syndicales dans la permanence des responsabilités et de l'animation syndicales. La formation doit être au cœur de la politique fédérale pour assurer l'élévation de la qualité et du renouvellement des équipes syndicales.

Afin de faire face à l'urgence de ces trois questions un triple effort doit être entrepris :

- réfléchir à mieux faire connaître l'activité syndicale telle qu'elle se développe dans chacune des nos organisations ;
- associer en permanence les personnels aux analyses et élaboration de nos revendications;
- amener les personnels à développer, là où ils exercent, l'activité syndicale nécessaire pour améliorer leurs conditions de travail, leurs droits et leur carrière (ne doit-on pas demander l'extension de l'heure d'information syndicale par exemple ?).

C'est dans ce processus que se dégageront de nouveaux(lles) responsables que tous les niveaux d'organisation de la Fsu doivent enrichir par le contenu de leur activité. Les responsables actuels de la fédération doivent être guidés par le souci d'être présents, de débattre et d'accompagner en toutes circonstances, là où surgissent quelques problèmes que ce soit, les réactions et les volontés qui s'expriment. Cette démarche porte les potentialités de renouvellement de la démocratie syndicale en confrontant en permanence l'acquis syndical des pratiques aux exigences qui surgissent des mobilisations.

Cette orientation nécessite d'approfondir une politique active de formation syndicale de tous les personnels (ne devrait-on pas se fixer un taux de participation : augmenter et diversifier significativement les stagiaires par an,) au plus près des lieux de travail afin d'encourager la participation effective, notamment féminine. Dans cette perspective, le programme de formation devrait être établi en connexion avec les initiatives des syndicats nationaux —qui devraient être aidés pour développer une politique autonome de formation — en dépassant la seule mutualisation des moyens tout en réfléchissant aux exigences du niveau fédéral en propre, notamment le secteur fonction publique territoriale.

2.e.

Fonctionnement de la Fsu

Les questions du fonctionnement de la Fsu sont examinées à chaque congrès depuis la création de la Fsu. Ce débat n'a guère eu lieu au congrès de Perpignan. Les questions de fonctionnement, qui se posaient alors, restent d'actualité. Des réponses sont également à trouver en terme de fonctionnement pour prendre en compte les décisions liées à l'arrivée de nouveaux syndicats depuis Perpignan. Il est indispensable de les examiner en tenant compte des enjeux auxquels la Fsu est confrontée et des principes que nous avons définis ensemble dès la création de la Fsu et traduits dans des règles. Le principe fondamental, qu'il convient de rappeler, est que la Fsu est une fédération de syndicats nationaux qui associe dans son fonctionnement ces mêmes syndicats nationaux (Sn), les sections départementales (Sd) constituées sur un plan territorial et des tendances, dont le droit d'existence est garanti.

Les rapports entre Syndicats Nationaux et Fédération

a) Comment les Sn peuvent-ils mieux contribuer au fonctionnement fédéral à tous les niveaux ? Comment avoir plus d'efficacité fédérale tout en respectant leurs prérogatives ?

En grande partie, ce sont les syndicats nationaux qui pourvoient aux besoins de la fédération en terme de finances ou en termes de décharges. Par exemple, chaque syndicat donne 12% des décharges qu'il reçoit de son ministère pour faire vivre la fédération (Fsu nationale, Sd, coordination régionale) + 1% obligatoire pour la solidarité entre syndicats + 1% de solidarité non obligatoire (cette année, seuls 3 syndicats l'ont versé). Est-ce suffisant ? Les moyens des syndicats ne sont pas extensibles. Faut-il revoir les critères de répartition des moyens ? Les droits syndicaux y compris des nouveaux syndicats sont-ils totalement exploités ? Comment la Fsu peut-elle contribuer à une meilleure implantation de tous les syndicats, à un meilleur traitement de certaines questions, sans pour autant mettre en cause leur souveraineté ? Une campagne de syndicalisation au niveau national pourrait-elle apporter un début de réponse ?

b) La fédération est de plus en plus confrontée à la diversité des Sn. Malgré l'arrivée de nouveaux syndicats, elle peine à se défaire de cette image de fédération "enseignante" d'autant que la réalité est que l'essentiel des syndiqués, des moyens, de la représentativité provient d'un petit nombre de syndicats « éducation nationale », et plus précisément «enseignants », tandis que des Sn très représentatifs dans d'autres ministères, ont un champ de syndicalisation réduit ce qui se traduit par un investissement militant très inégal.

Développer une Fsu qui reflète mieux la diversité des secteurs qu'elle rassemble est d'autant plus impératif si elle veut peser sur les grands dossiers sociaux.

Une piste avait été avancée à Perpignan avec la mise en place, sur la base du volontariat, d'une coordination entre syndicats nationaux d'un même ministère ou secteur, l'objectif étant de mieux nourrir la réflexion fédérale et d'offrir une meilleure visibilité, voir lisibilité, de la Fsu. Il serait intéressant pour éclairer le débat de faire le bilan de l'existant au niveau des fonctionnements des syndicats par ministère. Quel bilan tirer de la mise en oeuvre de cette décision ? La question est posée de structurer la Fédération en branches : qu'est-ce que cela veut dire et quelles conséquences cela aurait-il sur la place et l'articulation entre les instances de la Fsu, sur les prérogatives des syndicats nationaux. Par ailleurs, le mot « branche » peut être lu par certains comme le prélude à une transformation de la Fédération en Confédération. D'autres pistes peuvent-elles être envisagées ? Si oui, lesquelles ?

Le rôle des Sections Départementales (Sd)

La section départementale est un premier niveau essentiel qui rassemble l'ensemble des adhérents des Sn présents à ce niveau. Elle est une des caractéristiques de la Fsu et une de ses forces. Beaucoup se joue à ce niveau, et notamment la construction unitaire, le tissage de liens interprofessionnels, et de relations avec le mouvement social pour la construction et le développement des mobilisations. Nombre de Sd ont une activité très importante au plan local et multiplient les initiatives, tandis que d'autres peinent à exister en s'interrogeant sur leur rôle. Quel lien les représentants des Sd au Cdfn entretiennent-ils avec les autres Sd dans le cadre de la préparation des instances ?. La plupart des Sd ne sont pas partie prenante d'un débat et de décisions qui se prennent en dehors d'elles sans compter les difficultés matérielles de fonctionnement (finances, décharges).

Les questions posées de manière récurrente depuis plusieurs congrès ne peuvent rester sans réponse et des pistes peuvent être mises en débat pour déboucher :

- réunions plus régulières des instances délibératives départementales favorisant un mandatement effectif des représentants Sd aux Cdfn et Bdfn; ces derniers devant en retour rendre compte de leur mandat
- meilleure circulation de l'information, notamment à partir du national (préparation des Cdfn, compte-rendu des Bdfn, des secrétariats)
- la mise à disposition des Sd, sous des formes à examiner, des travaux de réflexion des secteurs fédéraux nationaux mais aussi les contributions des Sd en direction des secteurs de la Fsu
- un relais réel, au plan national, pour les Sd. Pour favoriser développement et activités ? Le secteur vie fédérale organisation créé à Perpignan ne joue pas encore suffisamment ce rôle.

Quel bilan peut-on faire de l'implantation de sections locales dans les départements ?

Structure fédérale régionale

Le congrès de La Rochelle avait décidé la mise en place « d'une coordination fédérale régionale ». Cette disposition a été reconduite à Perpignan. Pourquoi les coordinations régionales n'ont-elles pas répondu aux besoins ? Quel bilan peut-on en tirer ? La nécessité que la Fsu soit présente au niveau régional est reconnue par tous. Certains préconisent, eu égard notamment aux responsabilités nouvelles que pose cette situation (décentralisation, déconcentration, mandatement pour les Cesr), la mise en place d'une section fédérale régionale ou d'un conseil fédéral régional, doté(e) d'un délibératif et d'un exécutif, dont les compétences seraient limitées à ce seul niveau et aux seules questions posées à ce niveau, ce qui devrait être accompagné de la garantie que les sections départementales, maillons indispensables de la Fsu, ne sont pas dépossédées de leurs prérogatives. La question de leurs moyens devrait être traitée.

Les instances nationales

Composition des instances

Depuis le congrès de Perpignan, un groupe de travail a proposé des modifications au règlement intérieur concernant la composition des instances. Ces modifications ont été adoptées au Cdfn de septembre 2006. Elles consistent pour la composition du congrès et du Cdfn, sur la base des principes définis au congrès fondateur de la Fsu de Mâcon, à mieux prendre en compte la réalité des effectifs des syndicats nationaux, à privilégier l'augmentation des délégués directs issus des congrès départementaux (70 de plus qu'au congrès de Perpignan), à permettre aux syndicats numériquement

faibles de pouvoir suivre les travaux du Cdfn en ayant deux délégués. Tout cela en restant dans un cadre numérique raisonnable d'un Cdfn autour de 160 et d'un congrès autour de 750. Cette première étape marque une réelle avancée. Le congrès devra s'interroger sur comment poursuivre cette réflexion, quelles pistes doivent être privilégiées, etc. (place et prise en compte des syndicats non organisés en tendance par exemple...)

Rôle et place des secteurs

Ils sont un maillon important. Ne faut-il pas envisager une concertation plus importante avec les instances qui feraient régulièrement le point avec chacun d'eux et proposeraient des axes de travail ? Après débat, les travaux des secteurs seront communiqués aux sections départementales, syndicats nationaux et tendances comme base de réflexion y compris pour permettre des échanges entre syndicats nationaux et sections départementales qui devraient contribuer à construire le positionnement fédéral.

Le secrétariat national

Les congrès précédents ont confirmé « la nécessité de construire et faire vivre une véritable équipe exécutive pluraliste d'animation de la fédération » et décidé la « mise en place d'un secrétariat national ». Le secrétariat national a plus ou moins remplacé dans les faits des instances déjà existantes (Befn). Ne faut-il pas en tirer les conséquences et décider de supprimer le Befn ? D'autre part, étant donné le travail de plus en plus important qui incombe à la Fsu, pouvons-nous en rester à un seul secrétaire général ? La réalité quotidienne invite à une réflexion sérieuse sur cette question.

Ne peut-on envisager un dispositif qui réponde mieux au besoin d'efficacité interne et externe de la fédération :

- un Bdfn se réunissant, (sur une journée ?) tous les quinze jours, et traitant au moins une question de fond en plus de l'actualité;
- un secrétariat fédéral national pluraliste élu par le Cdfn, se réunissant une fois par semaine et comprenant notamment un-e secrétaire général-e et éventuellement des secrétaires généraux-les adjoint(e)s.

Ce secrétariat fédéral, responsable devant le Bdfn, serait chargé de l'application collective des décisions et du suivi quotidien de la vie fédérale, contribuerait à la préparation des ordres du jour, des documents et propositions pour les Bdfn.

Sans constituer une instance intermédiaire, la mise en place d'un secrétariat général élargi (le(a) secrétaire général(e) et les secrétaires généraux adjoints), pourrait-elle permettre une meilleure répartition des tâches de représentation et constituerait-elle une garantie supplémentaire pour l'animation de la fédération ?

Renouvellement et rajeunissement des instances.

Les différents mouvements sociaux de ces dernières années et particulièrement celui du printemps 2006 ont été fortement marqués par la mobilisation de la jeunesse. Pour autant, la syndicalisation des jeunes ne va pas de soi et, quand elle est acquise, ne débouche pas systématiquement sur le désir de militer sur le long terme. S'interroger sur la difficulté à renouveler nos instances, sur l'investissement militant dans l'activité fédérale, renvoie inévitablement à la question de la formation, mais aussi à celles de nos pratiques syndicales.

Si l'on considère comme incontournable de gagner de jeunes militants, il faut en faire pratiquement la démonstration, en favorisant la transmission de l'expérience acquise et la prise de responsabilités. La question d'une codification statutaire de la limitation des mandats, débattue lors de précédents congrès, apporterait-elle une solution ?

Place des femmes

La nécessité d'une représentation équilibrée Hommes/Femmes est affirmée dans les textes de plusieurs congrès comme devant être une préoccupation constante et un objectif à réaliser. Force est de constater qu'aucune disposition particulière n'a été prise, et que les femmes restent minoritaires dans les instances comme dans l'investissement militant dans la fédération. La commission nationale « Droits des femmes de la Fsu » devrait être statutairement reconnue comme un secteur à part entière; il s'agirait d'une part d'un affichage politique fort et n'en serait d'autre part que la traduction de son fonctionnement concret (réunion tous les 2 mois, stages syndicaux et intersyndicaux de formation, audiences, représentation de la Fsu dans divers collectifs tels le Cndf, la marche mondiale, le Fse, etc.).

Si tout le monde s'accorde sur le principe du respect de la parité, au vu des résultats insuffisants, le débat sur des mesures contraignantes est posé pour imposer la parité ou un pourcentage minimum de femmes dans par exemple la composition des instances fédérales, des délégations fédérales, etc. Quelles incidences auraient la mise en oeuvre d'un cadre statutaire contraignant sur la parité dans les délégations fédérales nationales ou départementales par exemple ou les délégations au Cdfn ? Comment faire en sorte que la parité soit effective dans nos pratiques syndicales et dans les débats comme par exemple la prise de parole ?

Les mesures d'alerte et de vigilance ont été insuffisamment mises en place ? Quelle politique de formation syndicale est à développer ? Quelles propositions concrètes pour faciliter la participation des femmes à la vie de la Fédération ? Un bilan annuel doit être fait devant le Cdfn sur l'évolution de l'investissement des femmes (décharges, participation aux instances, aux délégations, etc.).

Retraités

La croissance rapide du nombre de retraités, la dégradation de leur situation suite à la loi Fillon, etc. imposent de mieux intégrer les retraités et leurs problèmes dans la réflexion et l'activité syndicale fédérales. Cela implique de poursuivre les évolutions engagées pour construire le syndicalisme dont les retraités ont besoin et qu'ils développent en premier lieu dans leurs syndicats respectifs. Il s'agit de leur faire toute leur place dans la Fsu, d'y assurer le développement d'un syndicalisme des retraités et sa représentation dans les organismes où s'élabore la politique qui concerne les retraités et personnes âgées. Pour répondre à ces objectifs et au choix exprimé par plusieurs sections départementales est proposée la mise en place à tous les niveaux pertinents d'une « structure » fédérale des retraités, sans modifier l'architecture de la fédération ou remettre en cause les équilibres statutaires.

Information et publications

La communication fédérale repose aujourd'hui sur plusieurs vecteurs, en fonction des cibles concernées :

- la revue « Pour » mensuelle envoyée à tous les syndiqués, qui a fait l'objet d'un audit en 2005 qui s'est traduit par une nouvelle maquette pour essayer de répondre à la diversité de la Fédération et des lecteurs de « Pour » (articles plus diversifiés, plus courts, sujets plus variés, réflexion sur l'articulation entre journaux des syndicats nationaux et journal de la Fédération)
- Le site Internet accessible à tout public doit subir les évolutions nécessaires en terme de maquette.
- La circulation et diffusion de l'information par mél aux Sd, Sn, tendances, Bdfn

qui doit sans doute être encore améliorée.

• « Pour Info », adressé aux militant-e-s, qui joue le rôle de relais de l'activité fédérale nationale et qui est maintenant également envoyé par mél.

Il est impératif de continuer la réflexion sur ces aspects en tenant compte des aspects de vitesse de transmission de l'information.

D'autre part, il serait intéressant de faire le bilan d'un relais de l'information très important que sont les bulletins départementaux, l'articulation avec la presse départementale des syndicats nationaux.

III. La Fsu et les mouvements sociaux (réseaux, collectifs, forums sociaux, Attac...)

Le syndicalisme ne peut pas prétendre gagner des batailles portant sur des enjeux **sociaux** (les services publics, les droits des femmes, l'immigration, etc. s'il n'inscrit pas la mobilisation des personnels dans une convergence avec l'ensemble des forces sociales concernées et s'il ne gagne pas la bataille de l'opinion.

C'est pourquoi la Fsu développe ses réflexions et ses propositions en cherchant aussi à débattre et agir avec des forces diverses. Elle est partie prenante de collectifs ou réseaux constitués de façon provisoire ou plus pérenne.

3.a.

La nécessité de l'implication dans des réseaux de natures très variées.

Les réseaux et collectifs dans lesquels la Fsu est impliquée permettent d'enrichir la réflexion de tous par un cadre plus large que les intersyndicales classiques. Ils permettent la rencontre de divers acteurs sociaux par exemple le collectif national unitaire droit des femmes ou encore le collectif antidélation qui regroupe des associations et des forces syndicales dont les syndicats de magistrats, d' avocats offrant un cadre de réflexion plus abouti sur les différents rapports (Bénisti, Inserm).

La FSU y puise, par ses échanges avec les associations, des informations essentielles pour nourrir sa réflexion. Ainsi, en matière de lutte contre les discriminations, la FSU est pour l'instant le seul syndicat présent au sein de l'Interassociative Lesbienne, Gaie, bi et Trans, (Inter-LGBT qui regroupe plus d'une soixantaine d'associations et organisations) où elle incarne notamment l'action contre les LGBT phobies en milieu scolaire.

Sur certains dossiers, le travail avec des partenaires spécialisés permet d'appréhender des questions que la Fsu ne maîtrise pas forcément (collectif de défense des lycéens et étudiants poursuivis après le mouvement anti-Cpe)

Ils permettent de coopérer avec toutes les composantes de la société : autres organisations syndicales, parents d'élèves, milieu associatif, élus, et d'aider à créer des dynamiques. C'est le cas par exemple des collectifs de défense et de transformation des services publics nés de la situation de crise notamment dans les territoires ruraux. La Convergence nationale fédérant toutes ces forces contribue à créer une dynamique sur les services publics dans le pays.

Ce travail en collectif ou réseau entre aussi en résonance avec de nouvelles formes d'engagements. Ainsi certains collectifs offrent de nouvelles formes d'action ressenties

comme plus proches des citoyens, qui séduisent nos collègues (en particulier les plus jeunes, plus méfiants dans leur rapport au syndicalisme) et montrent leur efficacité. Par exemple, la constitution de Resf en juin 2004 a permis d'amplifier avec une grande efficacité la mobilisation autour de la défense des élèves en situation irrégulière et de leur famille obligeant le ministère à de premiers reculs.

L'aspiration des acteurs de mouvements de grève de contrôler directement leur prise de décision peut se traduire par la mise en place de coordinations. Ce fut le cas lors de la mobilisation contre le Cpe en 2006 avec les coordinations étudiantes. Leur représentativité dans de nombreuses universités en a fait au moins localement des partenaires à part entière.

Ils ont souvent une dimension européenne et internationale qui peut permettre de dépasser des blocages existants entre organisations françaises (exemples à travers AGCS et forums sociaux).

3.b.

Les difficultés rencontrées et les pistes pour les surmonter.

un mode de fonctionnement différent de nos pratiques

Les collectifs, réseaux, etc. ont des modes de fonctionnement très divers. Cela peut dans certains cas entraı̂ner des difficultés : légitimité des porte-parole, action de groupes de pression, etc. Elles doivent être résolues pour garantir transparence et fonctionnement démocratique.

• la question de la structuration

Certains collectifs sont peu structurés par choix (collectif femmes) ou du fait de leur histoire. Resf est né ainsi à partir de deux ou trois établissements. La multiplication des dossiers, des réseaux locaux , le succès de la démarche a nécessité ensuite la mise en place d'une structure nationale pour coordonner les actions, mettre à disposition des outils, assurer l'expression nationale dans les médias. Pour autant Resf refuse d'entrer dans une structuration précise qui dépasse son objet. Ce manque de structuration implique-t-il forcement moins de démocratie ?

Pour la Fsu, <u>la</u> difficulté à travailler dans un tel cadre ne pourrait-elle pas être résolue à la fois par une implication plus grande en militants prenant plus de responsabilités à ce niveau, et un meilleur suivi des instances fédérales?

En même temps comment impliquer plus de militants alors que les iniatives proposées réunissent peu de forces (cf. manifestations pour les sans papiers, lutte de Cachan....). La multiplication des initiatives n'est-elle pas en elle même source de difficulté ?

• la perte de visibilité de la Fsu et de ses syndicats nationaux.

La Fsu au travers de son réseau de militants à tous niveaux est fortement impliquée dans Resf, dans Ucij, etc. mais dans le même temps n'apparaît pas visible du fait du succès même de ces collectifs. Comment concilier la force de la diversité du collectif et la visibilité de l'apport des forces syndicales ?

• <u>La difficulté à passer de la dénonciation à l'action concrète et à la construction de propositions.</u>

Le collectif "Uni-e-s contre une immigration jetable" (Ucij) constitué pour lutter contre la loi sur l'immigration (Ceseda) est fort de plus de 400 organisations : partis politiques, syndicats, associations, collectifs sans papiers, mouvements caritatifs, etc. Créant une dynamique certaine, Ucij a permis sur les questions de l'immigration une mobilisation aux formes renouvelées, consacrée à la lutte contre le projet de loi. Ucij se donne aussi l'objectif de construire des propositions sur l'immigration pour convaincre bien plus largement l'opinion publique. Il faudra pour cela surmonter les difficultés liées à la diversité des organisations (poids et positions sur l'immigration).

Au plan européen, le Forum social d'Athènes a permis une avancée importante notamment dans la place donnée aux différents réseaux européens. La dynamique du réseau éducation s'est confirmée, la création d'un réseau services publics, qui regroupe aussi bien des organisations syndicales importantes que des associations ou des collectifs.

L'enjeu pour ces réseaux, pour le processus des forums sociaux est là aussi aujourd'hui de sortir de la dénonciation, construire des propositions, se fixer des objectifs de bataille concrets, des échéances précises. Il est également de conserver voire amplifier leur pluralisme et esprit d'ouverture, la richesse et la force de ces collectifs venant de leur diversité et de leur volonté d'inclusion. C'est dans cet esprit que la Fsu s'y implique sans l'opposer avec le travail mené par ailleurs.

• <u>la question de l'indépendance en particulier à l'occasion d'échéances électorales</u>

Lors de la campagne électorale concernant le referendum sur le traité constitutionnel européen un peu plus de 900 collectifs unitaires se sont créés sur la base de « l'appel des 200 » (appel de personnalités et non de forces politiques constituées). Un certain nombre de sections FSU ont fait le choix localement d'en être partie prenante. Au plan national la Fsu n'a pas fait ce choix (même si elle a parfois assisté aux réunions du collectif national à titre d'observateur) tout en exprimant très explicitement son rejet du TCE.

La perspective des échéances électorales de 2007 nous interpelle. La FSU a bien vocation à contribuer à une perspective de transformation sociale. Elle doit être partie prenante du débat sur cette question avec tout le monde (forces politiques traditionnelles et nouvelles) à partir de son expérience spécifique et de ses revendications. Pour autant la FSU ne saurait s'engager dans une consigne de vote partisane.

3.c.

ATTAC

La manipulation, mise en lumière par le Rapport Passet, qui a faussé le résultat des élections des membres actifs du Ca est un évènement d'une particulière gravité qui pèse lourdement sur la vie et l'image de l'association. Il est de la responsabilité de tous de l'admettre et de s'engager à tout faire pour rétablir la confiance et relancer la vie de l'association.

Il est urgent que soit élu dans le cadre des statuts un Ca légitime qui fonctionne sur la base de la recherche du consensus et de la synthèse.

C'est pourquoi la Fsu appelle tous les fondateurs à établir une liste unitaire associant les diverses sensibilités. Elle réitère sa volonté que les adhérents aient désormais un

rôle prépondérant dans la direction de l'association et que la réforme des statuts engagée sur cette base aille à son terme.

Elle est prête à débattre sans a priori de nouvelles modifications statutaires allant dans ce sens. Elle s'engage dans la pratique du futur Ca à contribuer à la recherche de décisions largement consensuelles et en tout état de cause à ne pas s'opposer au vote majoritaire des représentants directs des adhérents.

Elle appelle toute l'association à un sursaut décisif fondé sur la démocratie, le respect de chacun et la volonté de construire des convergences.

3.d.

La FSU dans le mouvement altermondialiste

A l'échelle européenne comme à l'échelle internationale, un large mouvement citoyen s'est mobilisé pour questionner la mondialisation et mettre en cause son cours dominant.

Ce processus a permis un saut qualitatif avec notamment la mutation du mouvement anti-mondialisation en mouvement altermondialisation, un mouvement qui, sous l'impulsion des Forums, s'attache à combiner contestations et propositions alternatives.

Les derniers Fse et Fsm ont montré que le processus des forums sociaux fait preuve de sa capacité à mettre en relation l'espace ouvert offert par les forums avec de nombreux mouvements de résistance, d'alternatives et la coordination de réseaux, campagnes qui se réunissent au sein de cet espace commun.

Les forums ont favorisé l'émergence d'un mouvement citoyen mondial capable d'intégrer en son sein les points d'entrée distincts, les priorités différentes de ses diverses composantes. Ils sont porteurs d'une riche confrontation favorisant la construction d'alternatives économiques et sociales. Au niveau européen, le Fse permet l'émergence d'une conscience sociale européenne pour une autre Europe. Des débats existent sur l'avenir des forums sociaux, liés notamment à certaines difficultés de fonctionnement (préparation, rapport au politique...). Même si les réseaux créés au sein des forums sont des facteurs d'élargissement et d'ancrage sur le terrain, il y a un risque à transformer le cadre enrichissant des forums en simple juxtaposition de réseaux.

A cette étape du mouvement altermondialiste se pose la question de l'efficacité de telles rencontres. Comment des contre-sommets ou des manifestations européennes ou internationales permettent-ils des avancées concrètes ? Comment faire pour focaliser son action sur des cibles qui permettent les mobilisations sociales les plus larges afin de bloquer les projets de régression sociale en cours et d'imposer des solutions alternatives ?

Alors que plusieurs pays d'Europe ont connu des mobilisations importantes sur le dossier des retraites ou sur l'éducation, la capacité de coordonner ces actions au niveau européen est posée. Tout cela pose l'articulation du local au global, tout en mettant en évidence la cohérence des attaques libérales. Comment établir le lien entre les différents projets des gouvernements et les politiques de mondialisation libérale ? Lors des derniers conflits sociaux s'est affirmé le lien entre les thèmes de ces mobilisations (Cpe, retraites, services publics, éducation, etc.) et la dénonciation de la mondialisation libérale. Quelle est la place du mouvement syndical, acteur

incontournable, dans ce processus ? Comment agir ensemble malgré des divergences non négligeables ?

La Fsu poursuivra son engagement pour une autre mondialisation, basée sur la justice sociale et la défense des droits fondamentaux, en développant notamment l'information en direction des syndiqué-es et des personnels. Elle cherchera à assurer le maximum de participation des syndiqué-es et des personnels aux forums sociaux comme aux rendez-vous de mobilisations altermondialistes. Elle cherchera à y impliquer de plus en plus les organisations syndicales européennes.

La Fsu continuera à y développer une approche d'élargissement et de convergence des mouvements sociaux. Dans la période à venir, l'accent doit être mis sur la recherche en commun de débouchés de politique sociale aussi bien au niveau mondial qu'au niveau européen, entre autres par notre participation active aux réseaux (éducation, services publics, etc.) et réseau international des mouvements sociaux.

IV. La Fsu et l'international

Depuis plusieurs années déjà, la dimension internationale des questions économiques, sociales et culturelles ne cesse de prendre de l'importance. Dans le même temps, les États nations abandonnent une grande part de leurs responsabilités de plein gré ou sous couvert de la pression d'institutions internationales. Face à cette situation les forces sociales s'organisent, se regroupent et prennent des initiatives. Les forums sociaux, européens ou régionaux, constituent une forme d'action qui rassemble des forces sociales d'horizons divers. Après les succès des premiers rassemblements, le processus est à la recherche d'un second souffle.

De toutes parts proviennent des interrogations sur l'efficacité de l'action internationale. Les organisations syndicales internationales n'en sont pas exemptes. Leur impuissance, mise en évidence lors du G8 aux Usa en 2004, a sonné l'heure du rassemblement par la création d'une nouvelle organisation syndicale internationale qui réunira la Cisl, la Cmt et des organisations nationales non affiliées. Cette nouvelle internationale se veut plus efficace pour défendre les salariés au niveau international.

4.a.

La nécessité d'agir syndicalement sur la politique de développement de la France

La France a une politique de coopération et de développement qui est en bonne partie calquée sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (Omd) définies au niveau de l'Onu.

La Fsu doit centrer son action internationale sur les Omd sur lesquels elle est la plus à même d'intervenir.

La Fsu ne peut rester absente de ces grandes questions qui mobilisent la société civile internationale comme nos gouvernements. Son action doit conjuguer une plus grande attention portée aux politiques gouvernementales en ce domaine et une intervention auprès des institutions internationales par le biais des organisations syndicales internationales auxquelles nous sommes affiliés.

Mais la politique française en matière d'aide au développement n'est pas limitée à ces huit objectifs internationaux. Il faut également prendre en compte une politique concernant l'enseignement supérieur et la recherche, la culture, les pays endettés, les

pays qui sortent de conflit, les infrastructures, etc. via le ministère des Affaires étrangères ou directement par le ministère des finances ou encore via l'Agence française de développement (Afd). L'intervention de la Fsu doit porter aussi sur ces domaines directement auprès du gouvernement, des représentations nationales et en intégrant tous les lieux où la société civile est consultée. L'approche par des campagnes avec les associations de solidarité internationale initiées récemment constitue une piste de travail en commun avec cette société civile.

4.b.

La coopération syndicale de la fédération

Actuellement notre fédération n'a pas vraiment de politique de coopération syndicale bien qu'elle ait des actions à travers des regroupements ponctuels ou permanent tel que Solidarité Laïque. Quelle coopération syndicale la Fsu doit-elle mettre en œuvre ? Et avec quels moyens ? Il n'y aura pas de réelle politique de coopération de la Fsu sans reconnaissance de notre fédération dans ce domaine par les pouvoirs publics au même titre que les confédérations et les organisations de solidarité internationale. Le mandat adopté par le congrès devra permettre d'engager une activité de coopération de la fédération.

4.c.

Évolutions portées par la création de la nouvelle Confédération Internationale

Le processus est très avancé puisqu'à l'automne prochain sera créée la nouvelle organisation internationale mondiale qui regroupera les adhérents de la Cisl, ceux de la Cmt et nombre d'organisations syndicales nationales qui n'ont aujourd'hui pas d'affiliation internationale. C'est le cas notamment de la Cgt en France mais aussi de la Cgt portugaise, d'Opzz de Pologne, de la Cta d'Argentine, etc.

Pour peu que l'on porte un peu d'attention à l'activité syndicale internationale, il devient évident qu'il n'y pas d'issue à un isolement syndical international de la Fsu. Cela a même des conséquences au niveau national. Reste la question de la politique à suivre au niveau international. La Fsu devrait-elle abandonner ou modifier certains de ses mandats? La pratique et les statuts des organisations syndicales internationales prouvent que non. Au contraire, les orientations de la Fsu sont bien reçues par de nombreuses organisations nationales et notre fédération a tout à gagner à les rejoindre pour peser avec elles dans le sens d'une plus grande efficacité des organisations syndicales internationales. Mais pour peser réellement, il faut un engagement de la Fsu à la mesure de ce qu'elle est aujourd'hui en France, à savoir la cinquième organisation syndicale française en termes d'adhérents.

Les adhésions à la Ces et à la Csi permettront à la Fsu de jouer un rôle plus important aux niveaux européen et international.

4.d.

Adhésion à l'Internationale des services publics

Dans le prolongement des mandats de Perpignan, un processus d'adhésion de la Fsu, pour la partie qui en relève, auprès de l'Internationale des services publics est en cours d'examen. Cette adhésion ne pourra prendre pleinement effet qu'avec la

participation des syndicats nationaux concernés. Ces syndicats devront apporter le financement nécessaire à cette adhésion.

Dans l'immédiat, la Fsu continue à prendre les contacts nécessaires pour adhérer à l'IE et au Csee pour ses composantes éducation et recherche. L'adhésion à l'IE de la Fsu sera basée sur la participation des SN du secteur de l'éducation et financée par une contribution spécifique de ceux-ci.

4.e.

La mise en place du secteur international

Le secteur international de la Fsu s'est mis en place à la suite du Congrès de Perpignan. Il l'a été sur les principes des autres secteurs de la Fsu. Son activité balance encore entre activité internationale des syndicats nationaux et activités de solidarité au niveau international. Le congrès de Marseille doit permettre de franchir une nouvelle étape qui doit amener la Fsu à intégrer les organisations syndicales qui agissent aux niveaux européen et mondial. Cela doit amener la Fsu à œuvrer dans les domaines où s'exerce le pouvoir des institutions internationales (Onu et ses organismes, Ocde, Omc, Union Européenne) et aussi à intervenir par rapport à la politique internationale de notre pays dans ses dimensions concernant la paix et la coopération. La stratégie internationale de la Fsu doit allier participation aux initiatives internationales, au mouvement altermondialiste (forums sociaux, contre-sommets, etc.), adhésions internationales, relations bilatérales et actions au niveau national. La grande diversité du fonctionnement des syndicats nationaux sur les questions internationales, la transversalité des questions internationales et la nécessaire prise en compte de cette dimension notamment le niveau européen dans toutes les questions et secteurs de la Fsu et la particularité de celles-ci doit aussi nous amener à nous interroger sur le fonctionnement, et son amélioration, du secteur international de la fédération et sur l'implication réelle de tous les syndicats dans ces activités.